

Déclaration préalable FNPOS - CGT

Fédération Nationale du Personnel des Organismes Sociaux

Réunion

INC du 26 juin 2019 - Maladie

Monsieur le directeur,

Dans les CPAM, les DRSM et les UGECAM plus rien ne va. Le manque d'effectifs validé par votre signature de la COG 2018/2022 a des conséquences importantes sur la santé des salariés de nos organismes. Les mutualisations, les suppressions d'agences de proximité pour les assurés mais aussi de sites pour les salariés laissent des séquelles qui par la politique RH menée sont ineffaçables. Le dialogue social quant à lui, lorsqu'il existe encore, se détériore de jour en jour.

Mais vous, loin de cette réalité de terrain vous construisez le SDRH 2019-2022. Vous osez parler d'exigence et de confiance alors que dans les organismes se met en place la terreur RH en licenciant à tout va alors que beaucoup de faits montrent qu'il n'y a aucun fondement en la matière et pour d'autres qu'un avertissement voire un blâme auraient été donnés dans un autre temps.

Vous parlez aussi de pratiques managériales favorisant l'initiative et l'autonomie alors que la proposition UCANSS d'une nouvelle classification positionne l'ensemble des managers sur un seul et même niveau, dévaluant ainsi la valeur de leur travail. Mais sans doute se contenteront ils des trophées annuels que vous voulez distribuer chaque année.

Votre socle de fondamentaux RH n'a de raison que pour laisser croire à une catégorie de personnel qu'il a un rôle à jouer sur la transformation de nos organismes et de son bienfait. Pourtant la réalité est tout autre.

En effet, comment anticiper la transformation des métiers et accompagner les trajectoires professionnelles quand on dévalue les emplois, que les formations se font sur un bout de bureau ou en e-learning, que des nouvelles tâches sont mises en place sans évolution salariale.

Comment allez-vous reconnaître les parcours professionnels dans votre « trajectoire » alors que le projet de la nouvelle classification n'envisage aucun changement de niveau au sein d'un même emploi ?

De plus, aucun organisme aujourd'hui n'est en capacité de présenter une GPEC sur 3 ans alors que la loi les y oblige.

Pour vous cette transformation et cet accompagnement se résume à des formations sur des compétences numériques et la création d'un dictionnaire de compétences.

Où sont donc passés les qualifications, les diplômes, les relations avec les assurés sociaux ?

Comment réussir l'intégration des régimes alors que :

- Vous n'avez pas souhaité que les organisations syndicales du régime général soient présentes lors des négociations sur l'intégration des organismes conventionnés,
- Vous baissez de niveau des salariés du ex RSI et des OC,
- Vous leur annoncez qu'ils seront ou resteront cadres alors que votre projet initial de classification ne peut tenir cet engagement.

Quant à la performance sociale et la qualité de vie au travail, elles passent selon vous par l'aménagement d'espace de travail et par un plan d'actions « absentéisme ».

Il est vrai que dans notre société, il est question pour améliorer la qualité de vie au travail d'organiser dans les entreprises des cours de sophrologie, des séminaires, des voyages...

Nos organismes ne sont pas en retard sur ces dispositifs. Bien au contraire !

Les budgets sont resserrés pour embaucher ou augmenter la valeur du point, mais vous trouvez les financements pour mettre en place dans les organismes des conciergeries, des ateliers de toutes sortes (jeux, sophrologie, lecture, etc.) pour faire croire au personnel que vous prenez soin d'eux.

Votre cynisme va plus loin en la matière puisque toutes ces offres, si elles se font sur les lieux du travail, s'effectuent en dehors du temps de travail.

Il ne s'agit ici que de vous dédouaner de toutes responsabilités en matière de conditions de travail. Ainsi vous évacuez la qualité du travail, qui pose les questions :

- D'adéquation charge de travail/effectif,
- D'autonomie d'exercice,
- D'organisation du travail,
- Du sens du travail.

Lorsque l'on respecte les salariés, qu'on leur fait confiance, qu'on leur laisse toute latitude pour exercer leurs missions et que l'on reconnaît financièrement la force de travail du personnel, cela permet de lutter contre les causes de la souffrance au travail.

Si vous preniez la mesure de cela, il n'y aurait pas lieu de se questionner sur l'absentéisme.

Mais tout cela vous indiffère et vous continuez votre stratégie. Une mutualisation supplémentaire qui porte le nom de PLEIADE voit le jour.

Elle va encore laisser un bon nombre de salariés sur le « carreau » !

En effet, cette activité est souvent la porte d'entrée dans l'organisme mais aussi le moyen de reclassement pour des salariés en inaptitude ou fragilisés. Cette mutualisation est néfaste sur ces deux versants :

- Le premier, si vous mettez en place des plateformes de 470 m² ou 730 m² , quelles perspectives professionnelles auront les salariés qui y travailleront ?
- Le second, dans les organismes qui voient disparaître cette activité quels moyens auront-ils pour reclasser les personnels ?

Pour finir son intervention, la CGT ne comprend pas certaines de vos stratégies.

Alors qu'il est question dans la LFSS et la COG de prendre soin de la population la plus démunie, que le gouvernement met en place le 100% santé pour entre autres ce qui concerne les actes de soins dentaires, le dernier laboratoire de prothèses dentaires de la sécurité sociale qui se situe dans le Rhône va disparaître.

D'ailleurs, beaucoup de nos cliniques dentaires ferment sur l'ensemble du territoire, mais celle implantée dans le Rhône devra faire appel à des laboratoires privés pour réaliser ses prothèses.

La politique de la directrice de la CPAM du Rhône sans doute validée par la CNAM est de préférer soigner les assurés les plus précaires, en passant par des laboratoires privés qui pour certains sous-traitent leur production à l'étranger.

Au regard des malfaçons retouchées par le laboratoire de la sécurité sociale du Rhône nous pouvons déjà mesurer le manque de qualité des prothèses fournies.

D'un côté, vous mettez en place la Plateforme FIDASS pour que la population la plus précaire ait accès aux soins et de l'autre côté vous fermez des établissements de sécurité sociale d'utilités publiques qui répondent à cette demande.

Aujourd'hui, devant tous ces constats, la CGT tente de vous faire prendre conscience de la réalité du terrain et pour cela, avant que vous dérouliez votre PowerPoint, des camarades issus d'organismes locaux interviendront pour vous faire part de leur réalité.

Glossaire :

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

DRSM : Direction régionale service médical

UGEAM : Union de gestion des établissements de la caisse d'assurance maladie

COG : Convention d'objectif et de gestion

SDRH : schéma directeur ressources humaines

UCANSS : Union des caisses nationales de sécurité sociale

GPEC : Gestion prévisionnel des emplois et des compétences

RSI : Régime social des indépendants

OC : Organismes conventionnés du ex RSI

PLEIADE : plateforme électronique d'intégration des courriers entrants et archivage dématérialisé

LFSS : loi de financement de la sécurité sociale

CNAM : Caisse nationale assurance maladie

FIDASS : Plateforme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé